

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-08-9 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

ATTENDU l'article 291 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);

ATTENDU l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47-1);

ATTENDU les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

ATTENDU le règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller _____ à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement le 7 avril 2026 (CA26 080 _____);

ATTENDU qu'un projet de règlement portant le numéro RCA12-08-9-1 a été présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le _____ 2026 (CA26 080 _____);

À sa séance du 7 avril 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent décrète :

1. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 2, de l'article suivant :

« **2.1** Malgré l'article 2, la circulation des camions et des véhicules-outils en surcharge est interdite sur les tronçons du boulevard Henri-Bourassa au-dessus de l'autoroute 13, soit sur les structures identifiées P-14557N et P-14557S, conformément à la signalisation installée et aux plans de signalisation joints aux annexes 2 et 3 du présent règlement.

La signalisation installée conformément aux annexes 2 et 3 a préséance sur toute signalisation antérieure incompatible et constitue la référence applicable en matière d'interdiction de circulation de camions en surcharge sur les ouvrages visés. »

2. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe 1, des annexes suivantes :

Annexe 2 intitulé « Mise en place de l'interdiction de camion en surcharge sur le pont d'étagement du boulevard Henri-Bourassa au-dessus de l'autoroute 13 – intersection avec la rue de Miniac », daté du 26 février 2026;

Annexe 3 intitulé « Mise en place de l'interdiction de camion en surcharge sur le pont d'étagement du boulevard Henri-Bourassa au-dessus de l'autoroute 13 – intersection avec la rue Valiquette », daté du 26 février 2026.

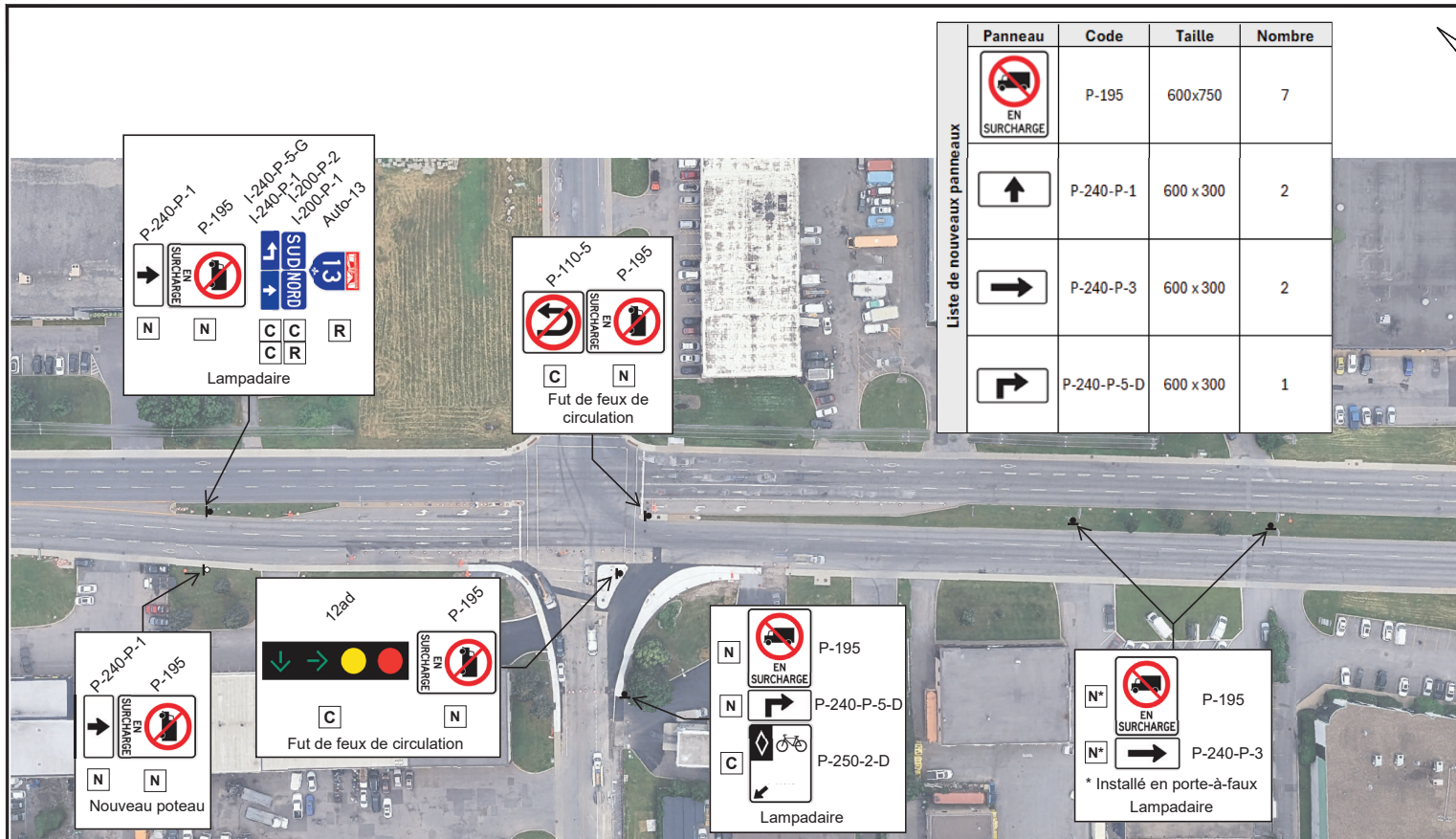
Ces annexes font partie intégrante du présent règlement.

3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 7 AVRIL 2026.

MAIRE DE
L'ARRONDISSEMENT

SECRÉTAIRE
D'ARRONDISSEMENT



Liste de nouveaux panneaux

Panneau	Code	Taille	Nombre
	P-195	600x750	7
	P-240-P-1	600 x 300	2
	P-240-P-3	600 x 300	2
	P-240-P-5-D	600 x 300	1

LÉGENDE:
ÉLÉMENT PHYSIQUE

- POTEAU DE SIGNALISATION
- AUTRE TYPE DE SUPPORT

ACTION À PRENDRE

- N** : NOUVEAU
- E** : ENLEVER
- C** : CONSERVER
- D** : DÉPLACER
- R** : RAFRAÎCHIR
- A** : AJUSTER LA HAUTEUR

No	Description	Appr.	Date
00	POUR INSTALLATION		2026-02-26

HISTORIQUE DE RÉVISION



Mise en place de l'interdiction de camion en surcharge sur le pont d'étagement du boulevard Henri-Bourassa au dessus de l'autoroute 13
Intersection avec la rue de Miniac



Sceau professionnel:	Préparé par: Philippe G Provost, ing.	Soumission n°:
	Dessiné par: Philippe G Provost, ing.	Date: 2026-02-26 Projet no.:
	Vérifié par:	Échelle:
	Plan N°: H-05-2026-005-001-SIGN	1 2

P-240-P-5-D
 P-195
 Lampadaire

Liste de nouveaux panneaux

Panneau	Code	Taille	Nombre
	P-195	600x750	5
	P-240-P-1	600 x 300	2
	P-240-P-5-D	600 x 300	1

P-195
 P-240-P-1
 Nouveau poteau

Auto-13
 I-200-P-1
 I-200-P-2
 I-240-P-3-D
 I-240-P-1
 P-195
 P-240-P-1
 Lampadaire

P-195
 I-200a
 P-110-3-D
 Fut de feux de circulation

LÉGENDE:

ÉLÉMENT PHYSIQUE

- POTEAU DE SIGNALISATION
- AUTRE TYPE DE SUPPORT

ACTION À PRENDRE

- N** : NOUVEAU
- E** : ENLEVER
- C** : CONSERVER
- D** : DÉPLACER
- R** : RAFRAÎCHIR
- A** : AJUSTER LA HAUTEUR

No	Description	Appr.	Date
00	POUR INSTALLATION		2026-02-26

HISTORIQUE DE RÉVISION



Mise en place de l'interdiction de camion en surcharge sur le pont d'étagement du boulevard Henri-Bourassa au dessus de l'autoroute 13
 Intersection avec la rue Valiquette

Sceau professionnel:

Préparé par: Philippe G Provost, ing.	Soumission n°:
Dessiné par: Philippe G Provost, ing.	Date: 2026-02-26 Projet no.:
Vérifié par:	Échelle: 2 / 2
Plan N°: H-05-2026-005-002-SIGN	